



Les Martres de Veyre
naissance

Mairie des Martres de Veyre
 place Alphonse Quinsat
 63730 LES MARTRES DE VEYRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents :

Nombre de votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/06/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Annick BARDEY - David PERREIRA - Sébastien BERNARD Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – Catherine LOPEZ - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR : Martine BOUCHUT (Procuration à Catherine PHAM) - Sylvie CAMUS (Procuration à Christophe CHAPUT) - Stéphanie DUBIEN (Procuration à Pascal BARTHELEMY) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Pascal PIGOT)

ABSENTS : - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Éric CANDIOLO - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET- Kévin TREMOUILLE

Gloria DIALLO a été élue secrétaire.

n° 2023-06-14

CM du 20.06.2023

Objet : Avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création des emplois suivants correspondant à un avancement de grade (selon tableau annuel d'avancement) :

Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Grade actuel des agents proposés :	adjoint administratif territorial		Grade d'avancement proposé :		adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	
	Type d'avancement		Ordre de priorité		Date prévue d'avancement	
	par ancienneté		1		01/09/2023	
Grade	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1	0	1	1	0

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Grade actuel des agents proposés :	adjoint technique territorial principal de 2ème classe			Grade d'avancement proposé :		adjoint technique territorial principal de 1ère classe	
Grade	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes	
adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	3	0	2	2	0	
	Type d'avancement			Ordre de priorité		Date prévue d'avancement	
	par ancienneté			1		01/09/2023	
	par ancienneté			1		01/09/2023	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **DECIDE** la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2023, de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- **DECIDE** la création, à compter de cette même date, de quatre emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (grade d'avancement).
- **DECIDE** la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2023, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial,
- **DECIDE** la création, à compter de cette même date, de quatre emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (grade d'avancement).

Pour :	22
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 22 juin 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Pascal PIGOT

